

Les parties prenantes et les contre-pouvoirs

Partie prenante

- Individu ou groupe d'individus qui peuvent influencer ou être affectés, directement ou indirectement, par les décisions prises dans une entreprise
- Parties prenantes internes
 - Les actionnaires
 - Apportent des fonds propres à l'entreprise
 - Attendent de l'entreprise qu'elle leur verse des dividendes
 - Les salariés
 - Contribuent à l'activité et au bon fonctionnement de l'entreprise
 - Attendent de l'entreprise qu'elle leur offre une rémunération, et des conditions de travail intéressantes...
- Parties prenantes externes
 - Les clients
 - Contribuent à la réalisation des objectifs de l'entreprise en terme de chiffre d'affaires
 - Leurs attentes concernent le prix, la qualité, la sécurité des biens et services et les délais
 - Les fournisseurs
 - Apportent les biens et services dont l'entreprise a besoin
 - Leurs attentes concernent le prix, le volume des ventes et la solvabilité de l'entreprise
 - Les banques
 - Assurent le financement de l'activité de l'entreprise
 - Attendent d'elle le remboursement des sommes empruntées ainsi que le paiement d'intérêts
 - L'État et les collectivités locales
 - Fournissent des services publics : infrastructures, sécurité, éducation...
 - Attendent de l'entreprise le paiement des impôts, taxes et cotisations sociales
 - Les associations et ONG
 - Défense des intérêts des consommateurs, de l'environnement...
- Les intérêts des PP peuvent évoluer dans le temps et peuvent être contradictoires ou convergents selon la période
- Les PP peuvent contester ou partager le pouvoir des dirigeants. Elles peuvent entretenir avec ces derniers des relations conflictuelles ou partenariales

Contre-pouvoir

- Groupement organisé agissant pour limiter le pouvoir d'un décideur
- Les parties prenantes d'une entreprise exercent un contre-pouvoir lorsqu'elles estiment que les décisions prises par les dirigeants portent atteinte à leurs intérêts
- Actionnaires
 - Vente des titres, licenciement des dirigeants, veto lors des votes en AG ...
- Salariés
 - Grève totale ou partielle, information vers la presse, attaque en justice ...
- Consommateurs
 - Boycott des produits, actions en justice ...
- Fournisseurs
 - Modifier les prix, ne plus proposer les produits demandés ...
- Associations et les ONG
 - Informar les populations locales clientes, alerter l'opinion internationale, diffuser les résultats d'enquêtes dans la presse ...
- L'État
 - Modifier la réglementation, répression, stratégie fiscale ...

Gouvernance de l'entreprise

- Désigne l'ensemble des mécanismes qui permettent de contrôler et de réguler le comportement des dirigeants de l'entreprise
- La gouvernance actionnariale
 - Permet aux actionnaires (shareholders) de contrôler l'activité des dirigeants et d'avoir une vision précise des stratégies et des rémunérations
 - A pour objectif de maximiser la richesse des actionnaires, c'est à dire créer de la valeur actionnariale
 - Les actionnaires peuvent exercer leur contre-pouvoir au sein des assemblées générales (AG) et par le biais du conseil d'administration (CA)
- La gouvernance partenariale
 - La gouvernance revêt aujourd'hui une dimension plus vaste et englobe les relations avec l'ensemble des parties prenantes (stakeholders)
 - A pour objectif la création de valeur à long terme prenant en compte les intérêts de l'ensemble des parties prenantes

Richard Cyert et James March

- L'entreprise réunit des « groupes de participants », ayant des objectifs propres et un intérêt commun : la (sur)vie et le développement de l'entreprise
- Chacun de ces groupes s'efforce donc d'influencer les décisions dans son propre intérêt
- Le dirigeant doit alors négocier avec chacun des groupes afin de trouver un compromis entre leurs différentes attentes

Michel Crozier

- Dans une entreprise, les différents acteurs détiennent un pouvoir sur les autres acteurs car ils disposent d'une marge de liberté et de négociation
- Aussi chaque acteur tente d'influencer les autres acteurs ou d'échapper à leur influence